

République Française

DÉPARTEMENT DU
CALVADOS

Arrondissement de
Caen

Canton de Cabourg

COMMUNE
D'HEROUVILLE

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de convocation

24 mars 2026

Date d'affichage

24 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Didier DEL PRETE, Maire.

Présents : M. DEL PRETE Didier, Mme DUPUIS Virginie, LANGLINAY Emmanuel, JOUANNE Marie, MARECHAL Hubert, Mme VOITURIER Ingrid, M. FLAUX Mickaël, PHILIPPE Gladys, BOURDEAU Frédéric, BOGAERT Maud, Mélissa NICOLLE, Gwenaëlle BLOTTIERE, Luc LE GOUPIL.

Absents : Florent PLASSAIS

M LEGAY Rémy a donné pouvoir à Mme VOITURIER Ingrid

Mr Hubert MARECHAL est nommé secrétaire de séance.

DELIB 28/2026 COMPTABILITE – FONGIBILITE DES CREDITS

Madame DUPUIS informe que depuis le 1^{er} janvier 2022, la Commune s'est engagée à appliquer la nomenclature M57. Cette instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au conseil de déléguer au Maire la possibilité de procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT) Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil à 14 voix pour, autorise le Maire à procéder aux mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Pour copie conforme au registre, le 8 avril 2026
Le Maire Didier DEL PRETE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403282-20260407-DELIB282026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2026